

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU 26/08/2026

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

N° E26000103 /38

La présidente du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 26/08/2026

CODE : 6

Vu enregistrée le 13/08/2026, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de la commune Les Belleville demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Remplacement du télesiège des 3 Vallées sur le domaine skiable de Val Thorens sur les communes de Les Belleville et des Allues (Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026.

DECIDE :

ARTICLE 1 : Monsieur Denis BLAISE est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Gabriel REY est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de la commune Les Belleville, à Monsieur Denis BLAISE et à Monsieur Gabriel REY.

Fait à Grenoble, le 26/08/2026

La première vice-présidente,



Magali SELLES